

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 12 juin 2019 à 20h00

Président : M. Didier Torti
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du mercredi 29 mai 2019 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Trente-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, de même qu'à Madame Brigitte Cattin du bureau RWB SA, mandataire concernant le Plan d'aménagement local. Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal, est excusé. Puis, sur demande de Monsieur Jean-Marc Frund, Mesdames Agnès Torti et Agnès Ackermann qui sont nommées tacitement pour fonctionner en qualité de scrutatrices.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 19 décembre 2018 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Approbation du Plan d'aménagement local ainsi que du règlement communal des constructions ;
3. Présentation des comptes 2018 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 19 décembre 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2018 avec remerciements à son auteur.

2. Approbation du Plan d'aménagement local ainsi que du règlement communal des constructions

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

« Mesdames, Messieurs, Monsieur le président.

Ravi de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Votre nombre en atteste.

Vous êtes amenés à vous prononcer ce soir sur l'approbation du plan d'aménagement local. Ce dossier important pour le développement de la Commune pour les quinze prochaines années mérite un petit historique puisqu'il occupe les Autorités depuis pratiquement 10 ans. Il a nécessité un travail considérable de la part des Autorités et de la commission nommée pour ce projet. Les mandats de l'avant-projet ainsi que du projet principal avait été confié à au bureau d'étude RWB SA en 2009 déjà. L'ancien Plan d'aménagement local, datant de 1992, devait évidemment être réactualisé. Lié au plan directeur cantonal, le plan d'aménagement local de la Commune de Bourrignon se doit de respecter la loi fédérale en la matière ainsi que l'article 75 de la Constitution fédérale qui règle l'occupation rationnelle du sol et doit permettre de fixer les objectifs des années à venir en tenant compte de l'espace bâti, des projections démographiques, des mesures de protection du patrimoine, des transports publics, de la mobilité, de la circulation routière et de la conception d'évolution du paysage.

Information et participation.

Tout au long de l'évolution du projet, le Conseil communal a privilégié une totale transparence et veillé à la qualité de l'information à la population. Lors de l'Assemblée communale du 18 décembre 2013, une information préliminaire a été présentée à la population qui a été invitée à transmettre ses remarques ou demandes par écrit au Conseil communal.

Lors d'une journée du public, le 21 juin 2014, annoncée par bulletin d'information et dans le Quotidien jurassien, tous les documents relatifs à la révision du PAL ont été exposés y compris la conception d'évolution du paysage (CEP). Des représentants de la commission, du Conseil communal et des bureaux mandatés étaient à disposition pour répondre aux questions. Les documents ont ensuite été exposés dans le bâtiment communal durant une semaine. Aucun commentaire particulier n'a été transmis par la population.

Je tiens à préciser ces informations, pour, d'une certaine façon, tordre le cou à certaines rumeurs mal fondées qui ont circulées récemment.

En juillet 2014, le dossier a été transmis au Service de l'aménagement du territoire pour examen préalable. D'une manière générale, les options choisies dans le cadre du projet ont été approuvées sauf le dimensionnement de la zone à bâtir qui présentait un excédent de plus de 7'000 m².

L'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le 1^{er} mai 2014 et votée par le peuple suisse, nous a imposé de revoir totalement nos projets d'extension de la zone à bâtir et nous sommes passés de 6'000m² prévus à 1'300m² autorisés.

Tout cela a considérablement modifié nos plans et notre approche. Un changement de paradigme était nécessaire et l'option villas individuelles devenait difficile à imaginer. Tous les propriétaires susceptibles de construire ou de restituer du terrain en zone agricole ont été contactés. Tout ceci avec des fortunes diverses. De plus, toutes les options envisageables ont été explorées aboutissant à un deuxième examen du dossier par le département de l'environnement et une approbation de la conception directrice de notre plan d'aménagement local le 18 janvier dernier par le Section de l'aménagement du territoire.

La Commune a enfin pu procéder au dépôt public le 17 avril 2019 du plan de zone, du règlement communal sur les constructions et du plan des dangers naturels. Au terme à ce dépôt, 7 oppositions ont été formulées à la suite de ce dépôt public et traitées lors de séances de conciliation. 4 de ces oppositions ont été retirées ou levées lors de ces conciliations. Les oppositions en suspend seront traitées par le Service du développement territorial, compétent en la matière.

La conception directrice et les documents y relatifs ont été approuvés le 18 janvier dernier par les instances cantonales.

La commission communale s'est réunie une bonne quinzaine de fois pour des séances avec le Conseil communal et le bureau d'étude. Deux crédits ont été votés. Le premier en 2012 d'un montant de Fr. 16'000.00 pour l'étude et le seconde de Fr. 110'000.00 pour l'avant-projet.

Le Conseil communal recommande aux ayants-droits d'approuver ce plan d'aménagement local ainsi que le règlement sur les constructions ».

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Michel Eggenschwiler pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Christophe Koller fait part de ses considérations. Selon lui, les informations concernant la révision du plan d'aménagement local n'ont pas été données avec toutes les précisions prétendues par les Autorités communales, notamment au sujet de sa parcelle n° 246, soumise, pour son développement, à un plan spécial. Il fait référence également au plan présenté dans la conception directrice. Il ne comprend pas que la Commune veuille construire des immeubles ainsi que des maisons familiales sur cette parcelle et propose à l'Assemblée que la notion de plan spécial soit supprimée du nouveau plan de zones.

Monsieur Michel Eggenschwiler fait remarquer que la soumission à un plan spécial permet de garantir une viabilisation et une utilisation du sol selon les règles en vigueur. Il ne s'agit pas d'une main mise de la Commune sur la parcelle n° 246. Le plan présenté dans la conception directrice n'est autre qu'un

document de travail pour le Conseil communal et une ébauche des volumes à construire pour respecter l'indice d'utilisation du sol.

Monsieur Didier Torti demande à Madame Cattin d'expliquer ce qu'est un plan spécial aux personnes présentes. Le plan spécial règle, par un plan et des prescriptions, la construction, la protection et l'organisation d'une portion délimitée du territoire communal. Il peut modifier la réglementation communale en ce qui concerne la nature et le degré de l'affectation mais il doit, dès lors, être accepté par la population. S'il n'y a aucun changement par rapport au règlement communal sur les constructions, le plan spécial est validé par les Autorités communales puis par les Autorités cantonales. Madame Brigitte Cattin insiste sur le fait que cette parcelle n'est pas une zone spéciale. Il s'agit d'une zone centre mais soumise à développement par un plan spécial.

Monsieur Didier Torti demande s'il est possible de se passer d'un plan spécial. Si le propriétaire dépose un projet global qui règle tous les points liés aux infrastructures et qui respecte le règlement sur les constructions, le Service du développement territorial peut renoncer à l'établissement d'un plan spécial.

Monsieur Claude Ackermann souhaite connaître les modifications qui ont été apportées au plan de zones par rapport au projet présenté en 2014. Seule l'extension de la nouvelle zone à bâtir a été modifiée en raison de l'entrée en vigueur de la LAT. Cette nouvelle zone est passée de 6'000 m² à environ 1'300 m² avec un indice d'utilisation du sol situé de 0.3 minimum et 0.4 maximum.

Monsieur Claude Ackermann demande ce que signifie les points verts sur le plan. Il s'agit des arbres répertoriés en tant qu'arbres protégés.

Madame Marlyse Chappuis demande s'il y a des projets de construction sur la parcelle n° 143, appartenant la Commune. Oui, des études sont en cours pour un morcellement de la parcelle n° 143.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir s'il existe un plan B au sujet de la parcelle n° 246. Non, il n'y a pas de plan B.

Monsieur Christophe Koller trouve dommage que son opposition doive être traitée par les Services cantonaux. Il souligne qu'il est actuellement occupé à l'étude du développement de son terrain et il fait remarquer qu'il a déjà beaucoup donné pour le développement du village. Selon lui, le plan d'aménagement local ne répond pas aux défis du développement du village. Il réitère son souhait du supprimer la notion de plan spécial pour le développement de sa parcelle n° 246.

Monsieur Michel Eggenschwiler insiste sur le fait que le plan de développement de la parcelle n° 246 figurant dans la conception directrice n'est qu'une esquisse de l'utilisation de la parcelle en respectant l'indice d'utilisation du sol.

Monsieur Christian Willemin mentionne que le plan spécial laisse une plus grande liberté pour l'élaboration d'un projet.

Monsieur Christophe Koller trouve qu'il y a une inégalité de traitement entre les autres propriétaires fonciers du village et lui. Il signale également que le bâti existant n'est pas assez mis en valeur.

Monsieur Michel Eggenschwiler mentionne que la Commune a montré l'exemple avec son projet de rénovation du bâtiment sur la parcelle n° 143 ainsi qu'avec son projet de morcellement de cette dernière qui est toujours à l'étude.

Monsieur Didier Torti signale que si le plan d'aménagement local est accepté, les zones à bâtir devront être construites dans les quinze prochaines années. Si cela n'est pas le cas, une nouvelle évaluation de ces zones sera établie lors de la prochaine révision du plan d'aménagement local.

Madame Elisabeth Braun demande où se trouve les zones à bâtir dans le village. Monsieur Michel Eggenschwiler montre les zones constructibles sur le plan projeté.

Madame Erika Hess se demande si une densification doit se faire obligatoirement par de nouvelles zones à construire. Selon elle, il faudrait plutôt favoriser la densification par la rénovation du bâti existant.

Monsieur Michel Eggenschwiler rappelle que les propriétaires de parcelles constructibles sont libres de vendre leur terrain. Il est rappelé que le plan d'aménagement local prévoit le développement urbanistique du village pour les quinze prochaines années.

Madame Manon Steullet fait remarquer que les propriétaires de terrains constructibles sont également libres de remettre leur bien en zone agricole.

Monsieur Didier Torti demande si tous les propriétaires de la zone centre sont soumis à l'indice de 0.4. Oui, c'est le cas.

Madame Brigitte Cattin précise que les modifications apportées au plan de zones font qu'il y a plus de zones restituées en terrain agricole et que de zones mises en zone à bâtir.

Madame Manon Steullet précise que le Droit-Mont et le Chésal font l'objet d'un plan spécial.

Monsieur Claude Ackermann demande si des changements sont prévus dans la zone artisanale. Cette dernière passe de la zone artisanale à la zone mixte.

Monsieur Thierry Sautebin demande si tout propriétaire peut demander une remise en zone agricole de son terrain. Oui, cela est possible.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée approuve le plan d'aménagement local ainsi que le règlement communal des constructions par trente-trois oui contre trois non et deux abstentions.

3. Présentation des comptes 2018 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation des comptes 2018 qui bouclent avec un excédent de charges de Fr. 22'540.09, alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 21'150.00. En règle générale, toutes les prévisions sont respectées. Ensuite, les comptes sont examinés, chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 3'254.91 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

130.318.10 Les travaux d'archivage se sont terminés en mai 2018. Comme il s'agissait essentiellement des archives de la Bourgeoisie et de la Paroisse, ces prestations ont été refacturées à qui de droit (compte 130.439).

140.314.00 A la suite des travaux d'archivage, une nouvelle porte, ainsi qu'une séparation vitrée ont été aménagées.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communication

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 17'096.00 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

200.314.01 Divers travaux d'entretien des routes ont été réalisés, notamment au Vélié, aux Mermets-Dessus et aux Champs de Courcelles. Des fissures ont été colmatées sur diverses routes,

ainsi que sur la place de l'école. Un prélèvement sur la réserve pour l'entretien des chemins a financé des différentes réalisations.

Chapitre 3 : Affaires juridiques, police, affaires militaires, protection civile

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 2'272.25 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

340.314.00 Les travaux d'assainissement ont été effectués dans l'abri de la protection civile afin de résoudre les problèmes d'écoulement et d'évacuation des eaux.

Chapitre 4 : Hygiène public

Sans commentaire

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 18'723.50 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

511.313.00 Le Conseil communal a validé l'acquisition d'une machine monobrosse pour l'entretien des bâtiments scolaires.

511.314.00 Les moustiquaires ont été installées sur certaines fenêtres de l'école. Une révision complète de la citerne a également été effectuée.

520.352.00 Notre contribution à la Communauté du Collège de Delémont est calculée sur la base de deux éléments, soit le nombre d'habitants (261), ainsi que le nombre d'élèves de notre Commune (4).

590.351.00 Pour 2018, le montant total des dépenses de l'enseignement atteint 108.814 millions de francs et laisse apparaître une très légère diminution de 0.78 % par rapport aux charges de l'année 2017. La progression des annuités est globalement compensée par la baisse des EPT constatée entre les deux dernières rentrées scolaires. La baisse des charges dans toutes les autres rubriques démontre la volonté marquée de Gouvernement jurassien de maîtriser les coûts.

Source : dépenses générales pour l'enseignement – décompte final 2018 du 06.02.2019

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 1'262.10 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

650.361.00 Les dépenses totales prises en compte dans la répartition des charges de l'action sociale pour 2017 sont supérieures de 5.2 % par rapport à l'année précédente. Ces variations sont aux éléments suivants :

- création de nouvelles places dans les institutions d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, unité d'accueil pour écoliers) et augmentation des heures de gardes des crèches à domicile,
- nouveaux centres de jour,
- augmentation du nombre de situations d'aide sociale
- augmentation du nombre de réfugiés statutaires,
- augmentation des placements hors Canton,
- développement des mesures d'insertion,
- renouvellement des contrats de prestations des institutions jurassiennes.

Selon les bases légales en vigueur, la somme globale à répartir entre l'Etat et les Communes s'élève à Fr. 94'870'639.15, contre Fr. 90'197'731.72 l'année précédente. Le Canton prend à sa charge le 72 % de ces dépenses, le solde étant supporté par toutes les Communes jurassiennes en fonction de leur population au 31.12.2017. Pour Bourrignon, cela représente Fr. 92'511.60 desquels il faut déduire les avances effectuées par notre propre caisse.

Source : répartition des charges de l'Action sociale 2017 du 28 novembre 2018

660.361.01 La participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de la LAMal et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2018 s'élève à un total de Fr. 21'410'620.00 contre un montant de Fr. 19'513'390.00 pour 2017. Cette somme est ensuite répartie entre les Communes en fonction de leur population à la fin de l'année 2017.

Source : décompte de l'Office des assurances sociales du 14 septembre 2018

661.319.03 Les dépenses relatives aux mesures de lutte contre le chômage se sont élevées, pour l'année 2017, à Fr. 851'677.50. Quant aux mesures cantonales du Service de l'économie et de l'emploi, les charges se montent à Fr. 1'205'772. Le fonds cantonal pour l'emploi n'a pas été alimenté. Toutes ces sommes sont réparties entre les Communes jurassiennes en fonction de leur population au 31.12.2017.

Source : décompte du Service de l'économie et de l'emploi du 18 septembre 2018

Chapitre 7 : Economie publique

Sans commentaire.

Chapitre 8 : Finances

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 25'444.35 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

810.322.00 Deux crédits de construction sont ouverts, soit celui pour les dessertes agricoles et celui pour les transformations apportées à l'habitation de la Route Principale 38. Les intérêts du crédit pour les dessertes agricoles sont financés par un prélèvement sur la réserve créée à cet effet à fin 2015 (compte 810.480).

811.322.00 Les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. L'acquisition de la propriété située à la Route Principale 38 s'est faite par la reprise de la dette hypothécaire. L'augmentation des charges de ce compte correspond aux intérêts de cet emprunt. A noter que la maison a été louée en automne de cette année (location sous 850.427).

820.331.00 Une évaluation de toutes les positions à l'actif du bilan a été établie en 2015 et les amortissements ont été fixés en fonction du Décret cantonal sur l'administration financière des Communes (Fr. 52'482.27 pour 2018).

820.332.00 Comme mentionné en préambule du présent rapport, les réserves dissoutes ont été utilisées pour amortir une des plus vieilles positions du bilan.

825.312.00 Il s'agit des charges de chauffage de l'immeuble sis à la Route Principale 38.

840.421.00 Les intérêts moratoires sur créances correspondent essentiellement aux intérêts sur les impôts payés en retard.

850.427.00 Il s'agit des premiers loyers de la maison sise à la Route Principale 38.

855.480.00 Deux provisions ont été dissoutes, soit la provision du compte de fonctionnement et la provision libre. Ce retrait a été utilisé pour un amortissement extraordinaire d'une des plus vieilles positions au bilan. Ces écritures ont été passées en prévision du passage au nouveau plan comptable MCH2.

Madame Elisabeth Braun demande si les travaux sont terminés dans le bâtiment n° 38 de la Route Principale. Ces travaux sont effectivement terminés.

Chapitre 9 : Impositions

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 15'705.35 par rapport au budget. Les commentaires suivants sont établis :

910. Les rentrées fiscales ordinaires restent très stables. Une petite diminution est tout de même enregistrée au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (- Fr. 6'600.00).

911. Pour cette année, les variations des années antérieures sont en notre défaveur.

912. Chaque année, il y a un certain nombre de partages d'impôt entre Bourrignon et d'autres Communes jurassiennes. Ces partages ne sont établis que si la taxation des contribuables

concernés est entrée en force. Il est donc normal qu'il y ait des différences importantes chaque année.

940. L'indice des ressources par habitant de l'année 2016 était fixé, pour Bourrignon, à 61.48, soit bien en dessous de la zone neutre (qui se situe entre 90 et 100). De ce fait, nous avons touché du fonds de péréquation financière une somme de Fr. 155'810.00, ainsi que Fr. 9'743.00 comme contribution pour faible densité. En contrepartie, nous avons participé à raison de Fr. 6'364.00 aux charges de centre (Ville de Delémont).

Chapitre 10 : Services communaux

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

1100. Le service de l'enlèvement des ordures présente un bénéfice de Fr. 1'311.25. Cette somme a été reportée à l'actif du bilan en diminution des découverts des années précédentes (19.190.01).
1200. Le service des inhumations est la seule rubrique que le Service des Communes admet comme ne devant pas être équilibrée.
1300. L'entier des taxes d'exemption encaissées est reversé au SIS15 du Haut-Plateau.
1400. Un curage de canalisations a été effectué en mars 2018. Le compte de l'épuration des eaux usées présente un bénéfice de Fr. 2'191.65, somme qui a été reportée en réserve. Il n'y a pas eu de dépenses extraordinaires et non prévues au budget.
1500. Le Service des eaux présente un excédent de revenus de Fr. 37'187.27, somme qui a été portée en provision pour de futurs investissements.
Cinq réducteurs de pression ont été révisés. Les contrats d'assurances ont été révisés et, surtout, complétés par les dernières réalisations du Service des eaux.

Monsieur Emile Lachat demande ce qu'il adviendra des réserves des services communaux après le passage au MCH2. Le caissier précise que les réserves liées à un règlement peuvent être conservées.

Le caissier présente ensuite la liste des investissements 2018 :

Liste des investissements 2018

Libellé	Dépenses	Endettement	Subventions ou participations	Prélèvements s/fonds ou s/réserves	Investissements payés par les recettes courantes
200.501.02 Réseau des dessertes agricoles	251'421.90	251'421.90	50'000.00	-50'000.00	
200.501.18 Traversée du village 1re étape	50'537.20				50'537.20
205.501.00 Eclairage public LED	61'020.25	11'020.25	50'000.00		
240.509.01 Révision du plan d'aménagement du territoire	8'747.35				8'747.35
511.502.16 Installation photovoltaïque école	-13'955.00		-13'955.00		
710.501.18 Abri-bus Bürgisberg	29'441.35				29'441.35
	387'213.05	262'442.15	86'045.00	-50'000.00	88'725.90

2. Travaux publics, plans de zones, communications

200.501.02

En date du 10 mai 2016, l'Assemblée communale votait un crédit de Fr. 905'000.00 pour les étapes 1 et 2 de la réfection des dessertes agricoles. Il s'agit ici des travaux qui devraient encore se prolonger sur 2018, voire plus tard. La Confédération et le Canton ont déjà procédé au versement d'acomptes sur les subventions promises pour ce chantier. Ces travaux sont financés par un crédit de construction. Les intérêts de ce crédit sont financés par prélèvement sur une réserve créée pour l'occasion.

200.501.18

L'Assemblée communale du 14 mai 2018 a voté un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village. La première étape du projet (porte d'entrée Est) était devisée à Fr. 258'031.00. Il s'agit ici essentiellement des honoraires du bureau d'ingénieurs pour l'établissement final du dossier. Ces travaux ont été financés par les recettes courantes.

205.501.00

Le 1^{er} juillet 2015, l'Assemblée communale votait un crédit de Fr. 52'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public en technologie LED. Un autre crédit de Fr. 92'500.00 a été accepté le 29 mars 2017 pour l'installation de 13 nouveaux mâts. Le Patenschaft a octroyé une subvention de Fr. 50'000.00. Les travaux se sont terminés au printemps 2018.

240.509.01

L'Assemblée communale du 25 septembre 2013 a décidé l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 110'000.00 pour l'étude et la réalisation du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL). Les premières études ont été menées durant les années 2014 et 2015. Elles se sont poursuivies durant les années 2016, 2017 et 2018. En date du 18 décembre 2017, l'Assemblée communale acceptait la consolidation du crédit à Fr. 100'000.00. Les dernières dépenses ont été financées par les recettes courantes.

5. Instruction, formation, culture, sport

511.502.16

L'Assemblée communale du 10 mai 2016 a voté un crédit de Fr. 75'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle de gymnastique. Il s'agit ici de la contribution fédérale de Swissgrid (rétribution unique).

7. Economie publique

710.501.18

L'Assemblée communale du 31 mai 2017 a décidé l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour la pose d'un abri-bus à l'arrêt postal de La Ventolière. Cet investissement a été couvert par les recettes courantes.

Concernant l'évolution du bilan, les constatations suivantes sont établies :

Récapitulation du bilan	Situation au 01.01.2018		Mouvements		Situation au 31.12.2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
100. Disponibilités	77'357.59	35'443.89	1'816'744.18	1'819'606.35	64'694.94	25'643.41
112. Impôts à encaisser	151'461.85		551'713.40	507'404.15	195'771.10	
115. Autres débiteurs	15'714.35		308'354.35	298'196.85	25'871.85	
120. Placements	112'350.00		701'349.70	8'480.00	805'219.70	
130. Actifs transitoires	85'219.29		37'096.00	85'219.23	37'096.06	
141. Ouvrages de génie civil	1'528'412.07		371'726.70	135'766.87	1'764'371.90	
143. Terrains bâtis	360'951.00		29'441.35	33'306.00	357'086.35	
146. Véhicules, machines, mobilier	103'133.10			13'611.00	89'522.10	
150. Biens divers						
180. Fonds à destination spéciale	135'672.95		250'268.17	185'859.85	200'081.27	
190. Découvert	3'082.75			1'311.25	1'771.50	
200. Engagements courants		88'962.50	1'442'237.95	1'485'803.10		132'527.65
210. Dettes à court terme		591'960.65	148'997.50	416'230.50		859'193.65
220. Dettes à moyen et long terme		1'361'019.60	577'495.18	809'548.43		1'593'072.85
226. Dettes des Services industriels		54'600.00	19'386.98	450'316.98		485'530.00
240. Provisions		200'983.89	44'978.55	47'120.07		203'125.41
250. Passifs transitoires	576.05	58'527.40	106'881.30	67'022.45	576.05	18'668.55
280. Engagements envers les financements		135'672.95	43'975.65	108'383.97		200'081.27
290. Fortune		46'760.12	22'540.09			24'220.03
	2'573'931.00	2'573'931.00	6'473'187.05	6'473'187.05	3'542'062.82	3'542'062.82

112. Les arrérages fiscaux augmentent de Fr. 44'000.00, surtout au niveau des personnes physiques 2018 (taxations définitives pas encore connues).
130. Il s'agit ici de décomptes d'impôt 2017 et 2018 encaissés au début du mois de janvier 2019, ainsi que des prélèvements à effectuer sur le fonds pour l'entretien des chemins.

141. Outre les amortissements ordinaires fixés selon le Décret cantonal sur l'administration financière des Communes (Fr. 49'527.27), les mouvements sont les suivants :
- dessertes agricoles (+ Fr. 251'421.90 dus aux travaux en cours),
 - route de Chésel (- Fr. 24'360.00 pour amortissement complémentaire)
 - éclairage public LED (+ Fr. 61'020.25 dus aux travaux en cours et - Fr. 50'000.00 correspondant au don du Patenschaft),
 - traversée du village (+ Fr. 50'537.20 pour travaux en cours),
 - réfection conduite Droit-Mont (subventions ECA),
 - révision du plan d'aménagement local (+ Fr. 8'747.35 pour travaux en cours),
143. Outre les amortissements ordinaires fixés selon le Décret cantonal sur l'administration financière des Communes (Fr. 19'350.00), les mouvements sont les suivants :
- installation photovoltaïque de l'école (- Fr. 13'955.00 pour la rétribution unique Swiss-grid),
 - Abri-bus (+ Fr. 29'441.35 pour travaux en cours).
146. Outre les amortissements ordinaires fixés selon le Décret cantonal sur l'administration financière des Communes (Fr. 13'610.00), il n'y a pas d'autres mouvements dans cette rubrique.
180. Les fonds à destination spéciale augmentent, surtout celui pour les travaux des dessertes agricoles qui a été alimenté par les taxes 2018 et un acompte sur les subventions cantonales.
190. Le découvert au bilan est réduit du fait que le compte des ordures ménagères a présenté un léger bénéfice.
200. Il s'agit essentiellement de décomptes finaux 2018 reçus au début de l'année 2019 (électricité, participation au Collège, frais administratifs).
210. Les crédits de construction augmentent du fait que la réfection des dessertes agricoles est toujours en cours. Un nouveau crédit a été ouvert pour les transformations effectuées à l'habitation de la Route Principale 38.
220. L'endettement global de la Municipalité s'élève à Fr. 2'078'602.85. La population résidente s'élevant à 262 habitants à la fin de l'année 2018, la dette par habitant se situe donc à Fr. 7'933.60. A noter qu'il n'est pas tenu compte des crédits de construction dans ce calcul. L'augmentation provient essentiellement de la reprise de l'hypothèque de la maison sise à la Route Principale 38.
240. Les provisions du compte de fonctionnement enregistrent les mouvements suivants :
- - Fr. 20'000.00 pour cause de dissolution de la provision du compte de fonctionnement,
 - - Fr. 11'874.40 au niveau de la provision pour pertes sur débiteurs (éliminations 2018 des impôts),
 - - Fr. 800.00 pour cause de dissolution de la provision pour l'enlèvement des mausolées reprise pour diminuer le déficit du compte des inhumations,
 - - Fr. 2'360.00 pour cause de dissolution de la provision pour sortir des aînés afin de couvrir les charges de l'exercice 2018
 - + Fr. 37'187.27 pour la provision du Service des eaux (bénéfice 2018 du service),
 - - Fr. 618.15 pour cause de dissolution de la provision libre,
 - + Fr. 5'241.90 pour mensurations cadastrales (différence entre la taxe encaissée et les frais effectifs),
 - - Fr. 9'326.00 pour financer les intérêts du crédit de construction relatif aux dessertes agricoles,
 - + Fr. 2'191.65 pour l'épuration des eaux (bénéfice 2018 du service),
 - + Fr. 2'499.25 pour une nouvelle provision pour la jeunesse, la culture et le sport provenant du compte de la Jeunesse de Bourrignon.
280. Les fonds à destination spéciale augmentent, notamment par le fait qu'une subvention cantonale de Fr. 50'000.00 a été touchée pour les dessertes agricoles, ainsi que par un versement d'une partie de la taxe sur les chemins.
290. La fortune diminue de Fr. 22'540.09, équivalent au déficit 2018 des comptes.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury, et ouvre la discussion.

Monsieur Didier Torti demande quel est le montant moyen de la dette par habitant dans le Canton du Jura. Ce montant se situe à environ Fr. 5'800.00.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le président indique que ces comptes ont été acceptés par le Conseil communal lors de la séance du 15 mai 2019 et par les vérificateurs des comptes le 5 juin 2019.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2018 qui présentent un excédent de charges de Fr. 22'540.09.

4. Divers

Monsieur le président ouvre les divers.

Monsieur Claude Girardin signale au Conseil communal qu'un banc est cassé à la croisée de la déchetterie.

Monsieur Ernest Muller souhaite connaître l'avenir du terrain de football, souhaite avoir des informations sur le nouveau plan comptable MCH2 et souhaite également savoir si la Commune de Bourrignon participe financièrement aux frais des garderies et crèches. Monsieur Joseph Girardin indique que le terrain de football restera un terrain de sport et il est en location pour les équipes jurassiennes. La cantine peut également toujours être louée. Pour le MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), il est répondu qu'il s'agit d'un plan comptable fédéral avec une obligation d'y adhérer pour les communes. La Commune de Bourrignon participe aux frais cantonaux des UAPE et des crèches.

Madame Marlyse Chappuis demande s'il est possible d'installer un plan panoramique aux Or dons. Monsieur Francis Grillon informe les personnes présentes que les Autorités communales ont déjà fait des demandes et qu'il remettra ces demandes sur le tapis.

Monsieur Christophe Ackermann profite de cette assemblée pour informer les ayants-droits sur l'avancée des études pour le projet d'un cercle scolaire avec Develier. Il signale que Bourrignon n'a déjà plus d'école mais a une classe du cercle scolaire du Haut-Plateau. La directrice de ce cercle a remis sa démission et la procédure de remplacement est en cours. Pour le projet de cercle scolaire avec Develier, un rapport complet sera terminé par cet automne.

Monsieur Roger Berberat souhaite savoir ce qu'il en est de la traversée du village. Monsieur Joseph Girardin signale que les autorités cantonales ont exigées un rapport sur les eaux de surfaces avant de débiter les travaux.

Monsieur Claude Girardin demande si la Commune a prévu des mesures provisoires pour ralentir la vitesse des usagers de la route. Pour l'instant non, mais le souhait des Autorités communales est que les travaux puissent débiter au plus vite.

Monsieur Francis Grillon informe les ayants-droit que les Autorités communales vont aménager une boîte à livres à l'ancienne école pour le mois d'août 2019.

Monsieur Christophe Koller demande si la Commune a des projets concernant la rénovation de l'ancienne école. Le Conseil communal s'est approché d'une société coopérative pour la réalisation d'une rénovation de l'ancienne école. Mais il n'y a pas eu de suite. Le Conseil communal étudie la rénovation de ce bâtiment par étape car une rénovation totale est financièrement impossible.

Monsieur Emile Lachat demande s'il n'est pas possible d'au moins rénover la façade Nord.

Monsieur Didier Torti informe l'assemblée que la Commission des maires du Haut-Plateau a décidé de nommer une commission spéciale pour la réalisation et l'édition de l'Echo de l'arche. Toute aide est la bienvenue pour la réalisation de ce journal.

La parole n'est pas demandée, le président lève la séance à 21h35, en présence de trente-huit personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat